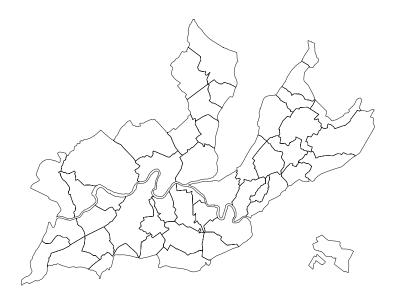


Service de surveillance des communes Section financière

Indicateurs harmonisés

Finances communales genevoises en 2002



Texte issu d'une présentation de la situation financière des 45 communes genevoises faite par Monsieur Jean Suter, Directeur des services financiers du DIAE

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Données	1
3.	Indicateurs	1
Cart	E 1 : Degré d'autofinancement en 2002	2
Cart	E 2 : CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT EN 2002	4
Cart	E 3 : QUOTITÉ DES INTÉRÊTS EN 2002	6
Cart	E 4 : QUOTITÉ DE LA CHARGE FINANCIÈRE EN 2002	8
Cart	E 5 : ENDETTEMENT NET PAR HABITANT EN 2002	.10
Cart	E 6 : QUOTITÉ D'INVESTISSEMENT EN 2002 (NOUVEAU)	.12
CART	E 7 : DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS EN 2002 (NOUVEAU)	.14

1. Introduction

On le sait, le calcul des quatre indicateurs suivants

- Degré d'autofinancement
- Quotité d'autofinancement
- Quotité de la charge des intérêts
- Quotité de la charge financière

est harmonisé pour l'ensemble des communes suisses depuis de très nombreuses années déjà. Un cinquième indicateur, à savoir l'endettement net par tête de population est également calculé dans plusieurs cantons.

1

Même si des variations existent dans la façon d'appliquer et de calculer ces indicateurs dans les diverses communes suisses, ils ont démontré leur utilité au fil du temps. Il a notamment été possible de tirer des comparaisons intéressantes.

Compte tenu du développement des finances publiques et notamment de l'importance toujours plus grande accordée par les bailleurs de fonds à la bonité des communes, il est apparu intéressant et nécessaire au comité de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (ci-après CACSFC) de proposer de nouveaux indicateurs.

Basée sur les expériences faites dans divers cantons suisses, le comité de la CACSFC a décidé de retenir et de proposer deux nouveaux indicateurs, soit :

- La quotité d'investissement et
- La dette brute par rapport aux revenus

Ceux-ci ont été acceptés à l'unanimité par le comité et ont été adoptés par l'assemblée de la CACSFC en septembre 2004.

2. Données

Les données proviennent des comptes communaux 2002 et ont été exploitées et représentées graphiquement par le service de surveillance des communes, section financière du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement du canton de Genève.

3. Indicateurs

Les cinq indicateurs actuels ainsi que les deux nouveaux indicateurs sont représentés ci-après au moyen de cartes du canton. Ils sont décrits et commentés.

- 1. Degré d'autofinancement
- 2. Quotité d'autofinancement
- 3. Quotité de la charge des intérêts
- 4. Quotité de la charge financière
- 5. Endettement net
- 6. Quotité d'investissement
- 7. Dette brute par rapport aux revenus

Sous réserve d'informations contraires, il s'agit de l'évaluation des chiffres extraits des comptes annuels 2002 de l'ensemble des communes du canton de Genève.

DEGRE D'AUTOFINANCEMENT - COMPTES 2002 01 AIRE-LA-VILLE 01 AIRE-LA-VILLE 02 ANIERES 03 AVULLY 04 AVUSY 05 BARLDONNEX 06 BELLEVUE 07 BERNEX 06 CARCIUGE 09 CARTIGNY 10 CELIGNY 11 CHANCY 12 CHEINE-BOUGERIES 13 CHEINE-BOURG 14 CHOULEX Degré d'autofinancement 0 - 60 60 - 80 02 14 CHOULEX 15 COLLEX-BOSSY 16 COLLONGE-BELLERIVE 17 COLOGNY 18 CONFIGNON 80 - 100 100 - 200 19 19 CORSIER 20 DARDAGNY 21 GENEVE 22 GENTHOD 23 GRAND-SACONNEX 24 GY 25 HERMANCE 26 JUSSY 27 LACONNEX 28 LANCY 29 MEINIER 30 MEYRIN 31 ONEX 31 ONEX 32 PERLY-CERTOUX 33 PLAN-LES-OUATES 34 PREGNY-CHAMBESY 35 PRESINGE 36 PUPLINGE 37 RUSSIN 38 SATIGNY 38 SATIGNY 39 SORAL 40 THONEX 41 TROINEX 42 VANDOEUVRES 43 VERNIER 44 VERSOIX 45 VEYRIER

Carte 1 : Degré d'autofinancement en 2002

Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Degré d'autofinancement, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle est la part des investissements que les communes ont pu financer par leurs moyens propres en 2002 ?

Commentaire

- C'est avant tout la comparaison sur plusieurs années qui montre si les investissements peuvent être assumés financièrement. Le degré d'autofinancement exprime un nouvel endettement s'il est inférieur à 100 pour cent, et un désendettement s'il est supérieur à 100 pour cent.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:

plus de 100 pour cent très bon de 80 à 100 pour cent bon

de 60 à 80 pour cent suffisant (à court terme)

de 0 à 60 pour cent insuffisant

moins de 0 pour cent très mauvais (cf. remarques)

- En 2002, 29 communes (année précédente: 34) avaient un degré d'autofinancement supérieur à 100 pour cent, ce qui leur a permis de rembourser des dettes et/ou de financer entièrement leurs investissements nets.
- En 2002, 8 communes (année précédente: 6) avaient un degré d'autofinancement situé entre 60 et 100 pour cent; dans 8 communes (année précédente: 5), le degré d'autofinancement était insuffisant, c'est-à-dire inférieur à 60 pour cent.

Moyenne

En 2002, la moyenne était de 147,0 pour cent, ce qui peut être qualifié de très bonne performance.

Médiane

En 2002, la médiane était de 129,9 pour cent: cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont pu entièrement financer leurs investissements par leurs moyens propres et/ou rembourser des dettes. La médiane du degré d'autofinancement a diminué par rapport à 2001, puisqu'elle est passée de 153,2 pour cent à 129,9 pour cent.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que le degré d'autofinancement reste excellent. C'est ainsi qu'en 2002, non seulement la moyenne, de 147,0 pour cent, mais aussi la médiane, de 129,9 pour cent, se situaient nettement au-dessus de 100 pour cent.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
MOYENNE	73,4 %	102,8 %	172,7 %	140,0 %	164,0 %	147,0 %
MÉDIANE	160,4 %	172,5 %	200,0 %	200,0 %	153,2 %	129,9 %

Remarques

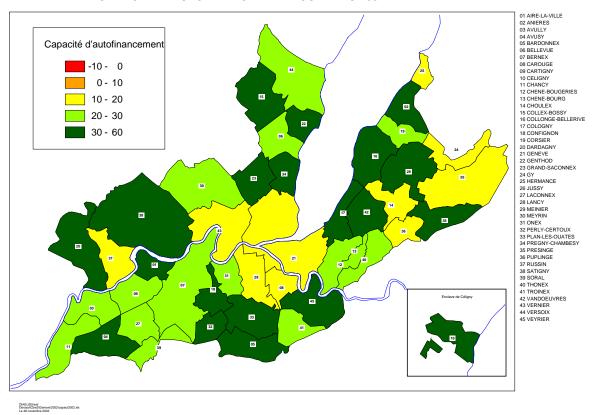
- En raison du niveau très fluctuant des investissements, cet indicateur doit absolument être interprété sur la base de la comparaison de plusieurs années (au moins 2 ans ou, mieux encore, 5 ans).
- Considérées sur une courte période, les installations d'une commune qui seront utilisées par plusieurs générations peuvent donner une image trompeuse.
- En comparaison avec les autres cantons (valeurs de 2001), les communes genevoises se trouvaient, avec une valeur de 164,0 pour cent, parmi les meilleures. Dans 4 cantons seulement, les communes avaient un degré d'autofinancement supérieur, contre 19 cantons dans lesquels il était inférieur. Les valeurs ne sont pas connues pour 2 cantons.

Formule de calcul

Autofinancement x 100 Investissements nets

Détails	Autofinancement	Natures
	 + Excédent de revenus du compte de fonctionnement - Excédent de charges du compte de fonctionnement + Amortissements ordinaires du patrimoine administratif + Amortissements complémentaires du patrimoine administratif + Amortissements du découvert du bilan + Attributions aux financements spéciaux - Prélèvements sur les financements spéciaux 	331 332 333 38 48
	Investissements nets	
	 Dépenses d'investissement reportées à l'actif du bilan Recettes d'investissement reportées en diminution de l'actif du bilan 	690 590

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT - COMPTES 2002



Carte 2 : Capacité d'autofinancement en 2002

Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Capacité d'autofinancement, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle partie de leur revenu les communes ont-elles pu consacrer au financement des investissements en 2002 ?

Commentaire

- Plus la capacité d'autofinancement est élevée, meilleures sont les possibilités de financer de nouveaux investissements.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:

plus de 30 pour cent très bon de 20 à 30 pour cent bon de 10 à 20 pour cent de 0 à 10 pour cent moins de 0 pour cent très mauvais

- En 2002, 35 communes enregistraient une capacité d'autofinancement supérieure à 20 pour cent, ce qui représente une bonne performance.
- En 2002, aucune commune (année précédente: idem) n'avait une capacité d'autofinancement insuffisante. En
 cas de capacité financière négative, les communes ne parviendraient pas à financer leurs dépenses de
 consommation au moyen de leurs propres ressources, ce qui les obligeraient à recourir à l'emprunt. Une telle
 situation doit être évitée à tout prix.

Moyenne

En 2002, la moyenne était de 20,8 pour cent: ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient d'une bonne valeur.

En 2002, la médiane était de 28,3 pour cent: cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont pu financer leurs investissements dans une proportion supérieure à 28 pour cent. La médiane de la capacité d'autofinancement était supérieure à celle de l'année précédente.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la capacité d'autofinancement est restée stable.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
MOYENNE	11,8 %	13,9 %	17,9 %	21,7 %	20,5 %	20,8 %
M ÉDIANE	28,5 %	31,9 %	30,3 %	30,3 %	24,3 %	28,3 %

Remarque

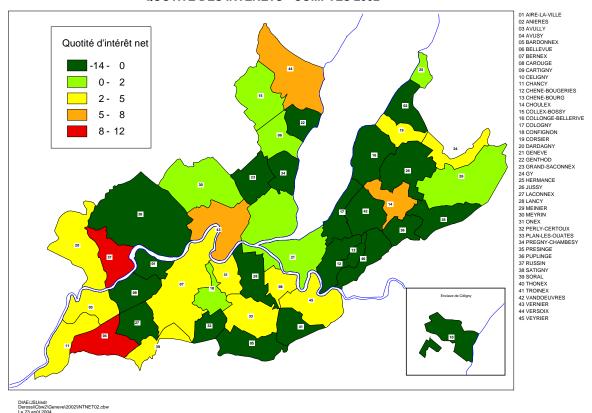
 La capacité d'autofinancement, de 20,5 pour cent, est très forte en comparaison intercantonale (valeurs de 2001), mais cela semble essentiellement dû aux différences dans la répartition des tâches entre le canton et les communes. Dans tous les autres cantons la capacité d'autofinancement est plus faible, seul le canton de Zurich avec une capacité d'autofinancement de 20,4 % est dans des chiffres équivalents. Les valeurs ne sont pas connues pour 3 cantons.

Formule de calcul

Autofinancement x 100 Revenus

Détails	Autofinancement	Natures
	 + Excédent de revenus du compte de fonctionnement - Excédent de charges du compte de fonctionnement + Amortissements ordinaires du patrimoine administratif + Amortissements complémentaires du patrimoine administratif + Amortissement du découvert du bilan + Attributions aux financements spéciaux - Prélèvements sur les financements spéciaux 	331 332 333 38 48
	Revenus	
	 + Revenus du compte de fonctionnement - Subventions redistribuées - Prélèvements sur les financements spéciaux - Imputations internes 	4 47 48 49

QUOTITE DES INTERÊTS - COMPTES 2002



Carte 3 : Quotité des intérêts en 2002

Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la charge des intérêts, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle part du revenu a-t-elle été absorbée par les intérêts au cours de l'exercice 2002?

Commentaire

- Une quotité de la charge des intérêts élevée est révélatrice d'un important endettement. Une comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors qu'une comparaison entre communes révèle la situation actuelle.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:

moins de 0 pour cent pas de charge ou très faible charge

de 0 à 2 pour cent faible charge de 2 à 5 pour cent charge moyenne de 5 à 8 pour cent plus de 8 pour cent très forte charge

- En 2002, 22 communes (année précédente: 20) avaient une quotité de la charge des intérêts négative. Pour ces communes, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de leurs dettes.
- Comme jusqu'ici, il n'y a que très peu de communes ayant une quotité de la charge des intérêts devant être qualifiée de forte, c'est-à-dire supérieure à 5 pour cent: en 2002, elles étaient au nombre de 5 (année précédente: 5). Ces communes doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement.

Moyenne

En 2002, la moyenne était de 1,0 pour cent: ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient de charges modérées liées au versement des intérêts.

En 2002, la médiane était de 0,8 pour cent: cela signifie que dans plus de la moitié des communes genevoises, les intérêts des dettes sont supérieurs aux revenus du patrimoine. La médiane de la quotité de la charge des intérêts est restée stable entre 2001 et 2002 à 0,8 pour cent. En réalité, il y a 23 communes avec des intérêts nets positifs, contre 22 communes avec des intérêts nets négatifs.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la quotité de la charge des intérêts s'améliore :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
MOYENNE	3,1 %	3,5 %	3,4 %	3,0 %	1,5 %	1,0 %
MÉDIANE	1,9 %	2,0 %	1,5 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %

Remarque

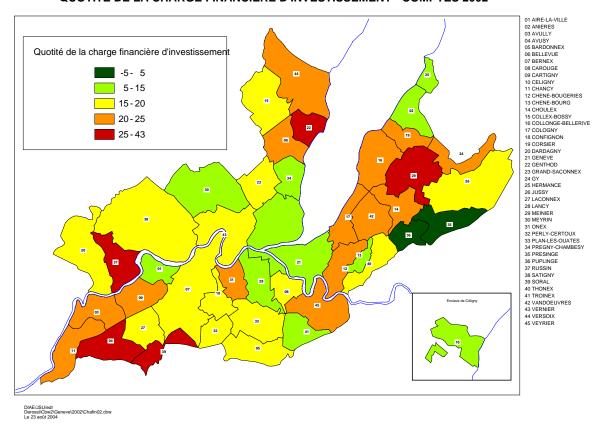
 Avec une quotité de la charge des intérêts de 1,5 pour cent, les communes genevoises occupaient une position très favorable en comparaison intercantonale (valeurs de 2001). Les communes de 9 cantons ont enregistré une quotité inférieure, et celles de 14 cantons une quotité supérieure. Les valeurs ne sont pas connues pour 2 cantons.

Formule de calcul

Intérêts nets x 100 Revenus

Détails	Intérêts nets	Natures
	+ Intérêts passifs- Revenus des biens	32 42
	 + Gains comptables du patrimoine financier + Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier 	424 Tâches 942/943
	Revenus	
	 Revenus du compte de fonctionnement Subventions redistribuées 	4 47
	 Prélèvements sur les financements spéciaux 	48
	 Imputations internes 	49

QUOTITE DE LA CHARGE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT - COMPTES 2002



Carte 4 : Quotité de la charge financière en 2002

Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la charge financière, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle part du revenu a-t-elle été absorbée par les charges financières (intérêts et amortissements) au cours de l'exercice 2002 ?

Commentaire

- Une quotité de la charge financière d'investissement élevée est révélatrice d'un fort endettement et/ou d'un besoin élevé au niveau des amortissements.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:

moins de 0 à 5 pour cent faible charge charge moyenne de 15 à 20 pour cent de 20 à 25 pour cent très forte charge

plus de 25 pour cent charge à peine supportable

- En 2002, 2 communes enregistraient une quotité de la charge financière inférieure à 5 pour cent.
- Comme jusqu'ici, il n'y a que très peu de communes ayant une quotité de la charge financière réputée très élevée, c'est-à-dire supérieure à 25 pour cent: en 2002, elles étaient au nombre de 5. Ces communes doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement et/ou leurs amortissements.
- Par rapport à l'année précédente, la médiane de la quotité de la charge financière a augmenté de 17,10 % à 18,60 %.

Movenne

En 2002, la moyenne était de 14,1 pour cent: ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient d'une charge financière moyenne, voire forte.

En 2002, la médiane était de 18,6 pour cent: cela signifie que la moitié des communes genevoises ont dû assumer une charge financière correspondant à 18,6 pour cent ou plus de leur revenu, soit une forte charge financière.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la quotité de la charge financière est restée stable :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
MOYENNE	15,8 %	16,3 %	15,7 %	14,3 %	15,1 %	14,1 %
M ÉDIANE	21,1 %	22,3 %	19,3 %	18,3 %	17,1%	18,6 %

Remarques

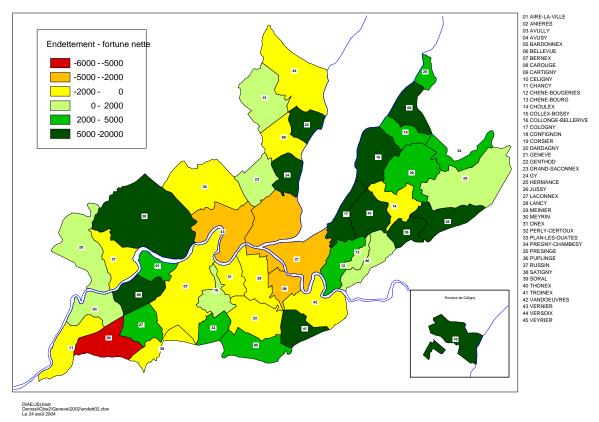
- Il est très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- En comparaison avec d'autres cantons (valeurs de 2001), la quotité de la charge financière, de 15,1 pour cent, est la plus élevée de tous les cantons. Les communes de 22 cantons ont enregistré une quotité inférieure, les communes du canton du Jura avec 14,6 pour cent étant les plus proches. Les valeurs ne sont pas connues pour 3 cantons.

Formule de calcul

Charge financière x 100 Revenus

Détails	Charge financière	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	+ Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Amortissement du découvert du bilan	333
	 Revenus des biens 	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	Revenus	
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	 Subventions redistribuées 	47
	 Prélèvements sur les financements spéciaux 	48
	 Imputations internes 	49

ENDETTEMENT / FORTUNE NETTE PAR HABITANT - COMPTES 2002



Carte 5 : Endettement net par habitant en 2002

Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Endettement net par habitant, répartition en 6 catégories.

Question examinée

Quelle fortune nette ou quel endettement net par habitant les comptes communaux de 2002 indiquent-ils s'agissant de l'infrastructure requise pour l'accomplissement des tâches publiques ?

Commentaire

- La comparaison de l'endettement net par habitant entre des communes de différents types n'est pas probante, et il est surtout recommandé de procéder à des comparaisons internes entre plusieurs exercices.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:

 $\begin{array}{ll} \text{moins de 2000 F} & \text{petit endettement} \\ \text{de} - 2000 \ \grave{a} - 5000 \ F & \text{endettement important} \\ \text{plus de 5000 F} & \text{endettement important} \end{array}$

- En 2002, le compte annuel de 29 communes attestait d'une fortune nette par habitant, laquelle était même supérieure à 2000 francs dans 21 cas!
- Il n'en reste pas moins que 16 communes (année précédente: 14) devaient faire face à un endettement net, dans 3 cas de plus de 2000 francs par habitant.
- Les comptes annuels 2002 des communes genevoises indiquent un endettement net de 300 millions de francs.
 Le patrimoine financier a été évalué à 2,6 milliards de francs, les engagements à 2,9 milliards de francs.
- En 2002, la médiane de la fortune nette a augmenté par rapport à l'année précédente passant ainsi de 2,3 à 2,5 millions de francs.

Moyenne

En 2002, la moyenne de l'endettement net se situait à 703 francs par habitant: ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient d'un endettement net de moins de 1000 francs par habitant.

Médiane

En 2002, la médiane révélait une fortune nette de 1700 francs par habitant: cela signifie que les comptes annuels de plus de la moitié des communes genevoises attestaient d'un patrimoine financier supérieur aux engagements.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre la stabilité de la fortune nette/de l'endettement net par habitant. La moyenne a légèrement diminué, tandis que la médiane a faiblement augmenté:

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
MOYENNE	-1'841	-1'819	-1'544	-1'305	-977	-703
MÉDIANE	1'489	1'913	2'244	1'953	2'064	1'654

Remarque

• En comparaison intercantonale (valeurs de 2001), les communes genevoises se trouvaient en excellente position puisque les communes de 4 autres cantons seulement avaient un endettement net inférieur à 977 francs par habitant, contre 19 cantons dans lesquels il était supérieur. Les valeurs ne sont pas connues pour 2 cantons.

Formule de calcul

<u>Patrimoine financier – Engagements</u> Habitants

Détails	Charge financière	Natures
	+ Patrimoine financier	
	+ Disponibilités	10
	+ Avoirs	11
	+ Placements	12
	+ Actifs transitoires	13
	 Avances aux financements spéciaux 	18
	- Engagements	
	- Engagements courants	20
	- Dettes à court terme	21
	 Dettes à moyen et long termes 	22
	 Engagements envers des entités particulières 	23

01 AIRE-LA-VILLE 02 ANIERES 03 AVULLY 04 AVUSY 05 BARDONNEX 05 BARDONNE 06 BELLEVUE 07 BERNEX 08 CAROUGE 09 CARTIGNY 10 CELIGNY 11 CHANCY Quotité d'investissement 0 - 10 10 - 20 12 CHENE-BOUGERIES 13 CHENE-BOURG 14 CHOULEX 15 COLLEX-BOSSY 16 COLLONGE-BELLERIVE 17 COLOGNY 20 - 30 30 - 65 17 COLOGNY 18 CONFIGNON 19 CORSIER 20 DARDAGNY 21 GENEVE 22 GENTHOD 23 GRAND-SACONNEX 24 GY 34 23 25 HERMANCE 26 JUSSY 27 LACONNEX 28 LANCY 29 MEINIER 30 MEYRIN 31 ONEX 31 ONEX 32 PERLY-CERTOUX 33 PLAN-LES-OUATES 34 PREGNY-CHAMBES 35 PRESINGE 36 PUPLINGE 37 RUSSIN 38 SATIGNY 39 SORAI 39 SORAL 40 THONEX 41 TROINEX 42 VANDOEUVRES 43 VERNIER 44 VERSOIX 45 VEYRIER

QUOTITE D'INVESTISSEMENT - COMPTES 2002

Carte 6 : Quotité d'investissement en 2002 (nouveau)

Nouvel indicateur proposé par la commission de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Définition

Investissements bruts en pour-cent des dépenses consolidées (dépenses sans les amortissements, les attributions aux financements spéciaux, les imputations internes ni les subventions redistribuées).

Information

- Une quotité élevée est l'indice d'une importante activité au niveau des investissements et/ou une augmentation de l'endettement net (apprécier cet indicateur avec celui de la capacité d'autofinancement).
- Il se trouve que cet indicateur était le 5^{ème} qui a été examiné par notre commission en 1987 et qu'il n'a pas été retenu à l'époque, à l'instar du 6^{ème} indicateur relatif à l'endettement net par habitant dont les résultats sont maintenant reconnus et publiés.
- Sur les 6 indicateurs étudiés à l'époque, seuls 4 indicateurs avaient été acceptés, à savoir :
 - Le degré d'autofinancement
 - La capacité d'autofinancement
 - La quotité des intérêts
 - La quotité de la charge financière
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

de 0 à 10 % faible activité au niveau des investissements de 10 à 20 % expansion moyenne

de 20 à 30 % développement important plus de 30 % phase d'expansion très forte

Moyenne

En 2002, la moyenne était de 26,3 pour cent.

En 2002, la médiane était de 27,4 pour cent.

Comparaison avec les années précédentes

Alors que la moyenne oscille aux alentours de 25 pour cent, la médiane était, historiquement, légèrement plus faible (environ 20 pour cent) avant d'augmenter à plus de 27 pour cent en 2002, ce qui revient à dire que plus de la moitié des communes genevoises sont en phase de développement important, voire très important.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
MOYENNE	25,4 %	22,3 %	20,7 %	25,0 %	21,9 %	26,3 %
MÉDIANE	20,6 %	19,8 %	17,3 %	18,9 %	20,9 %	27,4 %

Formule de calcul

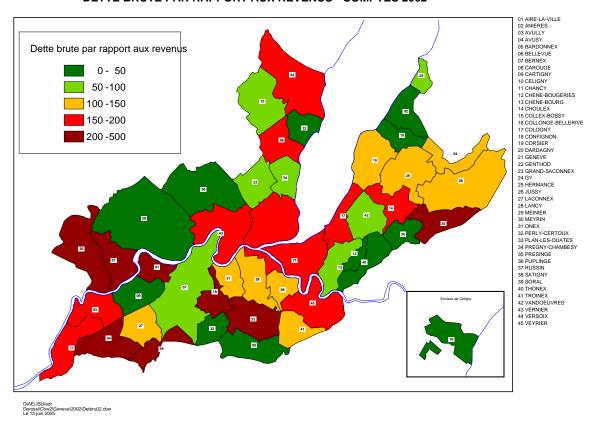
<u>Investissements bruts X 100</u> Dépenses totales consolidées

soit:

$$\frac{5}{3+5-(331 \text{ à } 333+37+38+39)} \quad x \ 100$$

Détails	Investissements bruts	Natures
	Détails investissements bruts	5
	Dépenses consolidées	2
	+ Total des charges de fonctionnement	3
	+ Total des dépenses d'investissements	5
	 Amortissements ordinaires du patrimoine administratif 	331
	 Amortissements complémentaires du patrimoine administratif 	332
	- Amortissement du découvert	333
	- Subventions à redistribuer	37
	 Attributions aux financements spéciaux 	38
	 Imputations internes 	39

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS - COMPTES 2002



Carte 7 : Dette brute par rapport aux revenus en 2002 (nouveau)

Nouvel indicateur proposé par la commission de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la dette brute répartie en 5 catégories.

Question examinée

Cet indicateur mesure l'endettement brut de la collectivité par rapport aux revenus annuels.

Commentaire

Les valeurs significatives suivantes peuvent être proposées :

de moins de 50 pour cent très bon de 50 à 100 pour cent bon de 100 à 150 pour cent moyen de 150 à 200 pour cent mauvais plus de 200 pour cent critique

Moyenne

En 2002, la dette brute moyenne des communes genevoises représentait le 159,0 pour cent de leurs revenus.

Médiane

En 2002, la médiane était de 118,3 pour cent: cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont un endettement représentant plus d'une année de revenus.

Formule de calcul

Dette brute x 100 Revenus

Détails	Dette brute	Natures
	 + Dettes à court terme + Dettes à moyen et à long terme + Dettes envers des entités particulières 	21 22 23
	Revenus	Natures
	 Revenus du compte de fonctionnement Subventions à redistribuer Prélèvements sur les financements spéciaux Imputations internes 	4 47 48 49